

CANADA SNOWBOARD **PROGRAMME** DES ENTRAINEURS

**Lignes directrices et normes
d'évaluation pour le portfolio**

**Compétition – Introduction :
Gradation avancée**

Révisé en mai 2016

Table des matières

<i>Échéanciers approximatifs pour le cheminement du contexte Compétition – Introduction avancée</i>	<i>5</i>
Compétences de base en entraînement	6
Résumé des habiletés d'entraînement faisant l'objet d'une évaluation.....	6
<i>Habileté d'entraînement 1 : Prise de décisions éthiques.....</i>	<i>6</i>
<i>Habileté d'entraînement 2 : Planification d'une séance d'entraînement.....</i>	<i>6</i>
<i>Habileté d'entraînement 3 : Soutien aux athlètes en entraînement</i>	<i>6</i>
<i>Habileté d'entraînement 4 : Analyse de la performance.....</i>	<i>6</i>
<i>Habileté d'entraînement 5 : Soutien aux athlètes lors des compétitions</i>	<i>6</i>
<i>Habileté d'entraînement 6 : Élaboration d'un programme de snowboard</i>	<i>7</i>
<i>Habileté d'entraînement 7 : Gestion d'un programme de snowboard.....</i>	<i>7</i>
Portfolio de l'entraîneur	8
Contenu du portfolio	8
1. Preuve de réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE.....	8
2. Élaboration d'un programme de snowboard	8
3. Planification d'une séance d'entraînement	9
4. Preuve de réussite du module « Sauts 1 » de l'ACSA	10
5. Preuve de réussite du cours « Officiel de Niveau 1 » de Canada~Snowboard	10
6. Présentation de l'Outil de planification pour la gestion de programme	11
Présentation du portfolio	11
Évaluations sur la neige – Introduction	12
Processus d'évaluation	12
Accès aux évaluateurs.....	13
Rôle de l'évaluateur	13
Avant l'évaluation	14
Comment chaque résultat est-il évalué?.....	15
Marking System.....	Error! Bookmark not defined.
Coût de l'évaluation	19
Échéanciers pour le processus d'évaluation	20



Programme
national de
certification des
entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Alberta



BRITISH
COLUMBIA



Les programmes de cet organisme sont
subventionnés en partie par Sport Canada.



Patrimoine
canadien
Sport Canada

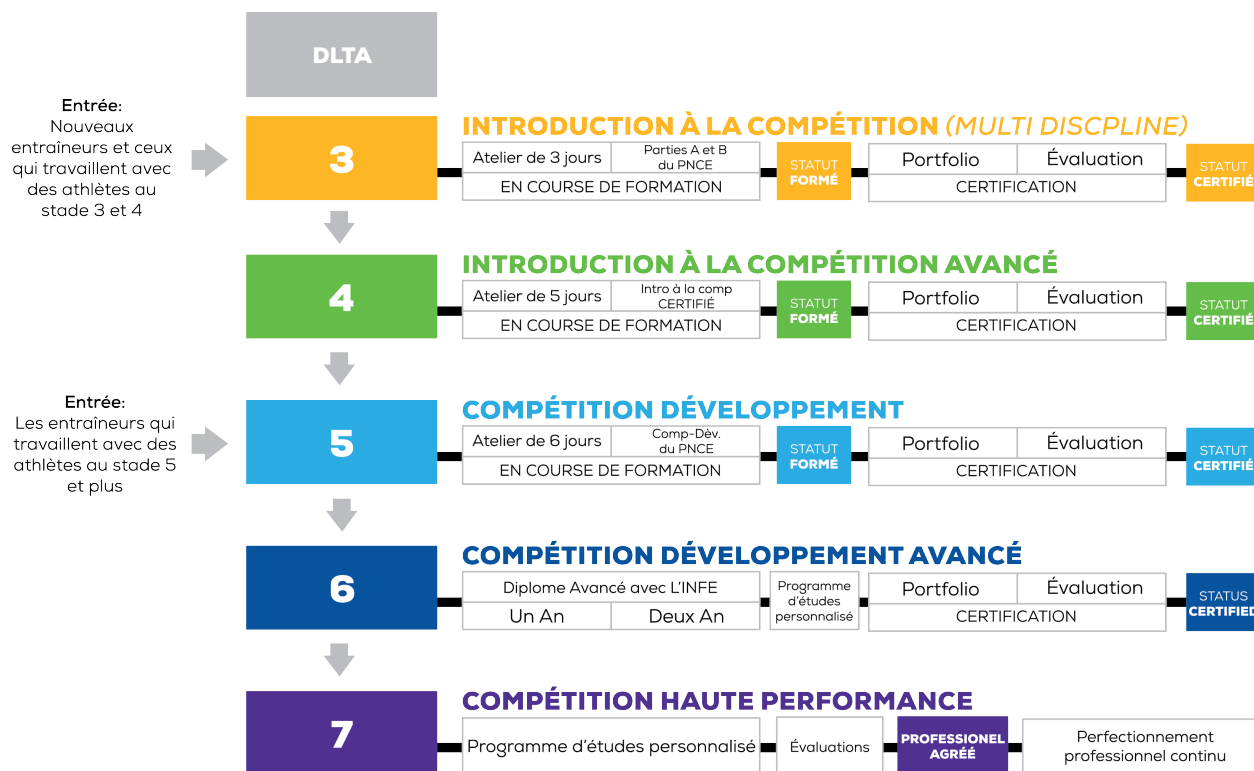
Canadian
Heritage

© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2013) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.



CANADA SNOWBOARD
PROGRAMME
DES ENTRAÎNEURS

PARCOURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRAÎNEUR



*Tous les entraîneurs PECS doivent compléter l'atelier Prise de décisions éthiques (PDE) pour recevoir leur certification. www.coach.ca.

CANADA
PARA + SNOWBOARD

Toutes les formations du PECS sont adaptés et préparent les entraîneurs à travailler avec des athlètes qui ont un handicap physique.



Avant d’entreprendre son cheminement dans le contexte Compétition – Introduction avancée, l’entraîneur doit compléter la formation Compétition – Introduction (qui portait auparavant le nom Entraîneur de base) et obtenir le statut « Certifié » dans ce contexte.

Pour passer du statut « Formé » au statut « Certifié » dans le contexte Compétition – Introduction : Gradation avancée, l’entraîneur doit présenter un portfolio contenant les documents énumérés plus bas, puis réussir l’évaluation propre au contexte. Le présent guide vise à aider l’entraîneur à réunir la documentation exigée pour le portfolio Compétition – Introduction avancée et à se préparer en vue de l’évaluation sur le terrain.

Échéanciers approximatifs pour le cheminement du contexte Compétition – Introduction avancée

- Première année : Participation à l’atelier Compétition – Introduction avancée du PECS d’une durée de cinq jours.
- Entraînement actif auprès d’athlètes du stade 4.
- Deuxième année : Entraînement actif auprès d’athlètes du stade 4.
- Création du portfolio CIA.
- Organisation et réussite d’une évaluation sur la neige d’une durée de deux jours.

Compétences de base en entraînement

Le portfolio de l'entraîneur et l'évaluation sur la neige ont été élaborés en fonction des cinq (5) compétences de base en entraînement et des sept (7) habiletés d'entraînement du PNCE/PECS. Ces éléments sont mentionnés ci-dessous à titre de référence.

Résumé des habiletés d'entraînement faisant l'objet d'une évaluation

Habilitété d'entraînement 1 : Prise de décisions éthiques

(Compétence de base : Transmission des valeurs)

- Applique le processus de PDE du PNCE de façon appropriée.

Habilitété d'entraînement 2 : Planification d'une séance d'entraînement

(Compétences de base : Pensée critique, résolution de problèmes)

- Identifie les éléments logistiques pertinents à la séance d'entraînement.
- Identifie les activités pertinentes à chacune des parties de la séance.
- Élabore un plan d'action d'urgence (PAU).

Habilitété d'entraînement 3 : Soutien aux athlètes en entraînement

(Compétences de base : Leadership, interaction)

- S'assure que l'environnement de la séance d'entraînement est sécuritaire.
- Met en œuvre une séance bien structurée et organisée.
- Effectue des interventions qui favorisent l'apprentissage.

Habilitété d'entraînement 4 : Analyse de la performance

(Compétences de base : Interaction, pensée critique)

- Repère et corrige les erreurs liées à la performance technique.
- Repère et corrige les erreurs liées à la performance tactique.

Habilitété d'entraînement 5 : Soutien aux athlètes lors des compétitions

(Compétences de base : Leadership, interaction, pensée critique)

- Avant la compétition : Met en œuvre des procédures qui optimisent la préparation en vue de la performance.
- Pendant la compétition : Prend des décisions et effectue des interventions qui favorisent la performance dans le sport concerné.

- Après la compétition : Utilise les expériences compétitives à bon escient dans le cadre du processus de développement des athlètes.

Habilité d'entraînement 6 : Élaboration d'un programme de snowboard

(Compétence de base : Résolution de problèmes)

- Établit la structure de son programme en fonction des occasions d'entraînement et de compétition.
- Identifie des mesures appropriées pour promouvoir le développement des athlètes dans son programme.
- Intègre les priorités d'entraînement saisonnières à ses plans de séances d'entraînement.

Habilité d'entraînement 7 : Gestion d'un programme de snowboard

(Compétence de base : Interaction)

- Gère les aspects administratifs du programme et supervise les éléments logistiques.
- Fait le suivi des progrès des athlètes tout au long du programme.
- Élabore et applique des procédures de sélection équitables.
- Applique des procédures de recrutement et d'identification du talent.

Portfolio de l'entraîneur

Le portfolio regroupe des tâches qui seront évaluées par le gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard avant le processus d'évaluation auquel se soumettra l'entraîneur. L'entraîneur doit donc terminer toutes les tâches du portfolio avant de prendre part à l'évaluation car il devra faire la preuve qu'il est prêt à respecter toutes les normes établies en vue de l'évaluation. En élaborant son portfolio, l'entraîneur accroît ses compétences en entraînement et, par conséquent, augmente ses chances de réussir le processus d'évaluation et de certification.

Le PECS exige que six (6) éléments apparaissent dans le portfolio de l'entraîneur de snowboard :

1. une note de 90 % ou plus pour l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (PDE) du PNCE pour le contexte Compétition – Introduction : Gradation avancée (*Prise de décisions éthiques*);
2. un plan de saison (*Élaboration d'un programme*);
3. trois (3) plans de séances d'entraînement (*Planification d'une séance d'entraînement*);
4. en date de l'automne 2012, la réussite de l'atelier « Sauts 1 » de l'ACSA (*Soutien aux athlètes en entraînement*);
5. la réussite du cours « Officiel de Niveau 1 » (Canada~Snowboard) (*Soutien aux athlètes lors des compétitions*);
6. l'Outil de planification pour la gestion de programme (*Gestion d'un programme*).

Contenu du portfolio

1. Preuve de réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE

L'entraîneur doit réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE. Ce volet de l'évaluation est géré par l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et doit être fait sur le site Web de cet organisme (www.coach.ca).

Les critères et normes d'évaluation génériques figurent à l'annexe « Prise de décisions éthiques ».

2. Élaboration d'un programme de snowboard

Le plan de saison est un document qui doit être rédigé à tous les ans; il doit être facile à comprendre, mais néanmoins contenir suffisamment d'informations pour que l'entraîneur puisse le consulter tout au long de l'année quand il veut s'assurer que les séances d'entraînement contribuent à l'atteinte des objectifs établis.

Utilisez l'activité « Liste de vérification pour l'élaboration d'un programme de snowboard » apparaissant dans le *Cahier de travail* afin de recueillir des renseignements sur la structure de votre saison; servez-vous ensuite de l'exemple de plan de saison (format Excel) fourni dans le *Document de référence*

Compétition – Introduction comme point de départ et modifiez ce dernier jusqu'à ce qu'il réponde à vos besoins.

Figure 1. Exemple de plan d'entraînement saisonnier

Au minimum, le plan de saison doit respecter les exigences ci-dessous :

- préciser les principaux buts et objectifs du programme;
- contenir des informations de base sur les athlètes (âge, stade de développement des habiletés);
- préciser le calendrier de compétition et le nombre de compétitions durant la saison;
- préciser la durée de chacune des périodes du programme (préparation, compétition et transition);
- indiquer le nombre, la durée et la fréquence des séances d'entraînement lors de chacune des périodes du programme (préparation, compétition et transition);
- proposer un rapport entraînement-compétition adéquat compte tenu des lignes directrices du DLTA;
- mentionner les périodes de développement, de consolidation et de raffinement des habiletés;
- indiquer un niveau de progression approprié et proposer des mesures d'amélioration;
- démontrer que les activités d'entraînement contribuent à l'atteinte de l'objectif fixé pour chaque période.

Les critères et normes d'évaluation génériques figurent à l'annexe « Élaboration d'un programme de snowboard ».

3. Planification d'une séance d'entraînement

En vous appuyant sur votre plan d'entraînement saisonnier, créez trois (3) plans de séance d'entraînement, soit un pour chacune des phases ci-dessous :

- phase préparatoire;
- phase de début de saison;
- phase de fin de saison.

Référez-vous à la « Liste de vérification pour la planification d'une séance d'entraînement » du *Cahier de travail de l'entraîneur* avant de créer chacun de ces plans. Les séances devraient être réalistes, selon le stade de développement des athlètes avec qui vous travaillez. Les plans devraient également, au minimum, respecter les exigences ci-dessous :

- mentionner les éléments logistiques pertinents en lien avec la séance;
- indiquer l'âge, les habiletés et les niveaux de performance des athlètes;
- préciser les installations et l'équipement requis pour réaliser l'objectif d'entraînement;
- indiquer l'ordre de présentation et la durée des activités;
- identifier les facteurs de risque éventuels;

- indiquer à quel moment la séance a lieu par rapport au plan de saison;
- fournir une justification appropriée pour le choix de l'objectif de la séance;
- identifier les activités appropriées pour chacune des parties de la séance;
- identifier les facteurs clés (points d'entraînement) pour chacune des activités de la séance;
- préciser la durée de la séance et de chacune de ses parties;
- proposer des activités qui reflètent une connaissance et une maîtrise des facteurs de risque éventuels;
- proposer des activités qui favorisent le développement des habiletés et qui sont adaptées au stade de développement des habiletés;
- proposer des activités qui favorisent le développement des qualités athlétiques.

Les critères et normes d'évaluation génériques figurent à l'annexe « Planification d'une séance d'entraînement ».

4. Preuve de réussite du module « Sauts 1 » de l'ACSA

Ce cours deviendra obligatoire dès l'automne 2012.

- *Objectif du cours* : Présentation des habiletés fondamentales en acrobatie/gymnastique au moyen d'un trampoline.
- *Équipement* : Vêtements de sport confortables – pantalons longs – pas de jeans.
- *Attentes relatives à la performance* : Maîtrise des habiletés de base (position verticale, position des mains, genoux en avant, position assise et parer les manœuvres inversées de base).
- *Conditions préalables* : Posséder la licence de membre de Canada~Snowboard.
- *Équivalence* : Cours « Trampoline 1 » de Gymnastique Canada
- *Où suivre le cours?* : Voir le site www.canadasnowboard.ca
- *Coût recommandé* : 225 \$
- *Nombre de jours* : 2

Pour plus d'informations sur les prochains cours du module « Sauts 1 », veuillez consulter la section « Entraîneurs : Ateliers » du site www.canadasnowboard.ca ou faire parvenir un courriel au gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard (natasha@canadasnowboard.ca).

5. Preuve de réussite du cours « Officiel de Niveau 1 » de Canada~Snowboard

L'objectif de ce cours de Canada~Snowboard menant à une certification de Niveau 1 est de permettre à tous les participants d'acquérir les connaissances de base relatives au déroulement des compétitions dans toutes les disciplines du snowboard. Après avoir franchi les étapes nécessaires en vue de l'obtention de la certification, l'officiel de Niveau 1 pourra remplir une variété de rôles sur les pentes et à l'intérieur lors de compétitions régionales, nationales et continentales.

Dans le cadre du cours « Officiel de Niveau 1 », les participants se pencheront sur les habiletés, les règles et le format des compétitions de snowboard en plus d'acquérir une expérience pratique. Pour en savoir plus sur les cours à venir, veuillez consulter la section « Officiels » du site www.canadasnowboard.ca.

6. Présentation de l'Outil de planification pour la gestion de programme

À l'instar du plan d'entraînement saisonnier qui s'applique aux athlètes, l'Outil de gestion du programme s'avère utile pour veiller à ce que les différents aspects du programme respectent les orientations établies tout au long de la saison. Les clubs et les équipes qui savent clairement quelles tâches doivent être entreprises et terminées à des moments précis sont plus susceptibles d'obtenir des résultats satisfaisants. L'Outil de gestion du programme doit, au minimum, respecter les exigences ci-dessous :

- préciser la philosophie et les objectifs du programme;
- indiquer les attentes concernant le comportement et l'engagement des athlètes, des entraîneurs, des parents et du personnel, et préciser les conséquences prévues si ces attentes ne sont pas respectées;
- comprendre un calendrier des compétitions et des engagements pouvant être présenté aux parents et aux athlètes;
- comprendre une évaluation des facteurs de performance pertinents sur lesquels s'appuie le plan d'entraînement de l'entraîneur;
- comprendre une politique sur la protection des renseignements personnels énumérant les mesures prises pour maximiser la confidentialité;
- préciser la méthode utilisée pour recueillir et conserver les informations médicales à utiliser en cas d'urgence;
- permettre le suivi des progrès des athlètes tout au long du programme;
- énumérer les facteurs de performance pertinents;
- identifier un niveau de progression approprié pour un athlète du stade visé de même que les « prochaines étapes » pour les athlètes.

Les critères et normes d'évaluation génériques figurent à l'annexe « Gestion d'un programme ».

Présentation du portfolio

Lorsque que le portfolio est complet, tous les documents et les pièces justificatives doivent être transmis au gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard à l'adresse natasha@canadasnowboard.ca. Le portfolio doit être présenté et approuvé avant que la date de l'évaluation sur neige soit choisie. Veuillez prévoir de deux à trois semaines pour l'examen de votre portfolio.

Évaluations sur la neige – Introduction

Cette section décrit les exigences relatives à l'évaluation et à la certification dans le contexte Compétition – Introduction avancée du Programme des entraîneurs canadiens de snowboard. Ces exigences répondent aux normes minimales du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

- Les ateliers « Vitesse » et « Style » du PECS préparent les entraîneurs à se soumettre au processus d'évaluation propre à leur discipline.
- Le contenu qui se rattache aux habiletés techniques est fondé sur les progressions d'habiletés techniques du PECS. On s'attend à ce que les candidats soient en mesure de connaître et d'utiliser les progressions d'habiletés du PECS et leurs points clés.
- Les entraîneurs qui possèdent une vaste expérience dans le domaine des compétitions de snowboard et qui estiment ne pas avoir besoin de suivre la formation dans ce contexte peuvent communiquer avec un formateur d'évaluateurs (FE) afin de discuter de la possibilité de passer directement à l'évaluation. Une liste des FE est affichée sur le site Web du PECS. Si vous choisissez de ne pas suivre la formation, vous devrez assumer les conséquences de votre décision car il se peut que vous ne soyez pas en mesure de satisfaire à toutes les exigences de l'évaluation. Il est fortement recommandé que les entraîneurs suivent la formation Prise de décisions éthiques avant de participer à l'évaluation.
- La Trousse d'évaluation de l'entraîneur est affichée sur le site Web de C~S (www.canadasnowboard.ca), où vous pouvez la télécharger et l'imprimer.
- Les entraîneurs doivent réussir le processus d'évaluation pour passer du statut « Formé » au statut « Certifié » du PNCE. Les candidats entraîneurs ont la responsabilité de prendre des dispositions pour fixer la date de l'évaluation lorsqu'ils sont prêts à s'y soumettre.
- Le processus d'évaluation et de certification compte plusieurs étapes. Chaque étape présente un lien direct avec l'un des quatre résultats d'entraînement, ou descriptions de tâches, que l'entraîneur doit être capable de mettre en œuvre. Chaque résultat est assorti de différents critères d'évaluation comportant une norme minimale que l'entraîneur doit respecter pour satisfaire aux exigences de la certification. Des évaluateurs régionaux agréés du contexte Compétition – Introduction évalueront la performance du candidat, qui doit obtenir la note de passage pour chacun des quatre résultats en vue d'obtenir sa certification.

Processus d'évaluation

Dans le but d'obtenir sa certification dans le contexte Compétition – Introduction avancée du PECS, l'entraîneur doit respecter les exigences de l'évaluation s'appliquant aux sept (7) résultats. Le processus d'évaluation pour chacun des ces résultat est décrit dans la présente section.

Il convient de souligner que Prise de décisions éthiques est le seul résultat faisant l'objet d'une évaluation générique (c.-à-d. non spécifique au snowboard). Pour plus de renseignements ou pour faire l'évaluation en ligne, consultez le site www.coach.ca.

Tous les autres résultats sont interreliés et concernent spécifiquement le snowboard.

Accès aux évaluateurs

Le Programme des entraîneurs canadiens de snowboard emploie un groupe d'évaluateurs dont les membres travaillent dans la plupart des provinces du pays, ce qui devrait vous permettre un accès facile à leurs services dans votre région. Vous pouvez faire des démarches en ligne pour organiser votre évaluation en utilisant l'onglet « Entraîneurs » du site www.canadasnowboard.ca ou, si la liste n'indique pas le nom d'un évaluateur dans votre région, vous pouvez envoyer un courriel au gestionnaire du développement du sport de Canada~Snowboard à l'adresse natasha@canadasnowboard.ca pour présenter une demande. La date de l'évaluation sera établie en fonction de la disponibilité de l'évaluateur du PECS et du calendrier de compétition. N'oubliez pas que le portfolio de l'entraîneur doit être remis et noté avant que l'évaluation en compétition puisse avoir lieu.

Rôle de l'évaluateur

La tâche de l'évaluateur consiste à ÉVALUER et non pas à ENSEIGNER. Toutefois, comme le processus d'évaluation doit être une expérience d'apprentissage positive, il devrait comporter des rétroactions. Les outils d'évaluation ont été conçus de manière à permettre la fourniture de rétroactions objectives. Chacun des formulaires contient néanmoins des espaces où l'évaluateur peut formuler des commentaires subjectifs. L'évaluateur peut notamment les utiliser pour souligner qu'une tâche a été exécutée de façon particulièrement satisfaisante, renforçant ainsi les comportements d'entraînement positifs. Il peut aussi se servir de cet espace pour expliquer pourquoi il estime que certains comportements d'entraînement n'ont pas été démontrés adéquatement. Dans une telle situation, les commentaires de l'évaluateur doivent être constructifs et indiquer clairement comment l'entraîneur peut s'améliorer (p. ex., en s'exerçant davantage, en parlant à des entraîneurs plus expérimentés, en relisant la documentation de l'atelier, etc.). Il est essentiel qu'une fois le processus terminé, tous les candidats aient le sentiment d'avoir appris quelque chose, peu importe le résultat de l'évaluation.

Avant l'évaluation

- Le candidat et l'évaluateur choisissent ensemble la date à laquelle chaque composante sera évaluée.
- L'évaluation ne peut pas avoir lieu pendant ou immédiatement après la présentation de l'atelier Compétition – Introduction avancée du PECS.
- Il est fortement recommandé que le candidat effectue des activités d'entraînement pendant au moins quatre (4) semaines entre le moment où il termine l'atelier et la date de l'évaluation (à l'exception du module Prise de décisions éthiques – voir les informations fournies plus bas). Lors de cette période, on s'attend à ce que le candidat travaille régulièrement avec des athlètes et applique les concepts vus dans le cadre de la formation.
- Le candidat doit présenter ses plans de séances d'entraînement et de saison, de même qu'un PAU pour le plan de séance d'entraînement afin que ceux-ci soient évalués au moins deux (2) semaines avant la date de l'évaluation sur le terrain. L'évaluation sur le terrain n'aura lieu qu'après que les plans de séances d'entraînement et de saison aient été évalués et jugés conformes aux normes minimales.
- L'évaluation Prise de décisions éthiques (PDE) se fait en ligne, en fonction d'un format multisport, et peut être effectuée en tout temps dès que l'atelier est terminé. Pour plus de renseignements sur l'évaluation PDE, consultez le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs à l'adresse www.coach.ca.

Comment chaque résultat est-il évalué?

Résultat	Méthode d'évaluation	Critères de performance
Prise de décisions éthiques	Le prix de l'évaluation en ligne du PNCE n'est pas compris dans cette offre. Vous trouverez des détails sur l'inscription à l'évaluation en ligne sur le site Web de l'ACE (www.coach.ca).	Réfléchir à l'importance de se comporter de façon respectueuse avec les participants, les officiels, les parents et les spectateurs. Identifier des enjeux clés dans un scénario courant qui pourrait survenir dans le contexte Compétition – Introduction. Décrire ce qu'il convient de faire pour résoudre cette situation conformément aux valeurs et à la philosophie du PNCE.
Élaboration d'un programme de base	Évaluation d'un travail écrit, à savoir un calendrier de planification pour une saison de 8 à 12 semaines, et trois plans de séances d'entraînement illustrant que l'entraîneur s'appuie sur les informations fournies dans le plan de saison pour planifier l'entraînement au début, au milieu et à la fin de la saison. Ces documents doivent être remis aux fins d'évaluation en même temps que le plan de séance d'entraînement et le PAU.	Établir la structure du programme en fonction des occasions existantes d'entraînement et de compétition. • Préciser le calendrier de compétition et le nombre de compétitions. • Préciser la durée de chacune des périodes du programme (préparation, compétition et transition). • Indiquer le nombre, la durée et la fréquence des séances d'entraînement lors de chacune des périodes du programme. Identifier des mesures liées au programme qui favorisent le développement des athlètes. • Identifier et analyser les rapports entraînement-compétition dans le programme. • Identifier des stratégies pour corriger des aspects du programme qui vont à l'encontre du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de C~S. Élaborer des plans de séances d'entraînement qui tiennent compte des priorités d'entraînement saisonnières. • Identifier les qualités athlétiques et les objectifs d'entraînement à développer au début, au milieu et à la fin de la saison. • Faire un usage efficace du temps d'entraînement disponible lors de ces moments de la saison. • Élaborer des plans de séances d'entraînement conformes aux résultats de l'analyse susmentionnée.

Planification d'une séance d'entraînement	Évaluation d'un travail écrit. Le plan de séance d'entraînement et le PAU doivent être remis et évalués au moins deux semaines avant la date prévue pour l'évaluation sur le terrain. La séance d'entraînement présentée lors de l'évaluation sur le terrain doit refléter le contenu du plan de séance soumis aux fins d'évaluation. Si le plan d'entraînement ne respecte pas les normes d'évaluation minimales, l'entraîneur doit le modifier, le présenter de nouveau et faire en sorte qu'il respecte les normes avant d'être autorisé à se soumettre à l'évaluation sur le terrain.	Adapter des activités existantes et/ou créer une activité appropriée au groupe d'âge et au niveau d'habileté/de performance des athlètes. Élaborer un plan de séance d'entraînement comprenant les éléments ci-après : • des objectifs bien définis; • une structure et une organisation appropriées; • des facteurs de risque; • une utilisation adéquate du temps et de l'espace; • un choix d'activités approprié et un ordonnancement pertinent de ces activités; • des facteurs de performance clés; • un plan d'action d'urgence (PAU).
Soutien aux athlètes en entraînement	Évaluation formelle sur le terrain lors de la prestation d'une séance d'entraînement.	Présenter une séance d'entraînement qui est adaptée aux besoins des athlètes et à leur âge/niveau d'habileté, et qui respecte les exigences ci-dessous : • suit un protocole de sécurité reconnu, y compris en ce qui concerne la vérification de l'ajustement de l'équipement; • enseigne des progressions de base pour les habiletés, conformément aux progressions d'habiletés techniques du PECS; • reflète et applique les principes d'enseignement appropriés; • repose sur une structure et une organisation bien définies; • comprend un volet de conditionnement physique approprié.

Soutien relatif à la compétition	Évaluation formelle sur le terrain lors de la présentation d'une épreuve de niveau régional.	Préparer les athlètes afin qu'ils soient prêts en vue de la compétition, notamment en faisant ce qui suit : • clarifier les règles de la compétition avant que celle-ci ait lieu; • proposer un échauffement spécifique au sport; • établir un plan à suivre avant, pendant et après la compétition, et le communiquer aux athlètes; • identifier des objectifs liés à la performance et au processus; • élaborer un plan de compétition contenant des stratégies et des tactiques appropriées. Effectuer des interventions efficaces pendant et après la compétition dans le but de promouvoir le développement des habiletés, la confiance en soi et la performance. Aider les athlètes à se préparer sur le plan mental en vue de la compétition. Fournir des conseils de base en matière de nutrition.
Gestion d'un programme	Évaluation d'un travail écrit.	Présenter une série de documents qui contiennent les informations énumérées ci-après. • Préciser la philosophie et les objectifs du programme. • Indiquer les attentes concernant le comportement et l'engagement des athlètes, des entraîneurs, des parents et du personnel, et préciser les conséquences prévues si ces attentes ne sont pas respectées. • Proposer un calendrier des compétitions et des engagements pouvant être présenté aux parents et aux athlètes. • Présenter une évaluation des facteurs de performance pertinents sur lesquels s'appuie le plan d'entraînement de l'entraîneur. • Présenter une politique sur la protection des renseignements personnels énumérant les mesures prises pour maximiser la confidentialité. • Préciser la méthode utilisée pour recueillir et conserver les informations médicales à utiliser en cas d'urgence. • Effectuer le suivi des progrès des athlètes tout au long du programme. • Énumérer les facteurs de performance pertinents. • Identifier un niveau de progression approprié pour un athlète du stade visé de même que les « prochaines étapes » pour les athlètes.

Système de notation

NOTE : La note automatique de 0 signifie « Pas prêt(e) - ce résultat doit être réévalué »

Si un ou plusieurs des comportements ci-après sont observés pendant l'évaluation, le résultat attendu en question devra recevoir automatiquement la note de zéro (0). L'entraîneur doit donc être réévalué pour ce résultat.

1. **SÉCURITÉ** - Mettre en danger la santé d'un athlète ou de toute autre personne, et ce, peu importe si le comportement était intentionnel ou non.
2. **HARCÈLEMENT OU ABUS** - Faire preuve d'un comportement abusif ou de harcèlement envers un athlète ou une autre personne. Exemples de harcèlement : humilier ou intimider quelqu'un à répétition, faire des commentaires racistes, menacer quelqu'un de sévices physiques, faire des blagues personnelles cruelles ou embêter quelqu'un à propos de son allure corporelle ou de son orientation sexuelle. Exemples de comportement abusif : insulter, injurier, menacer, ridiculiser, intimider, isoler, bizuter, ignorer les besoins de quelqu'un, donner des claques ou des coups, frapper, secouer, donner des coups de pied, tirer les cheveux ou les oreilles, saisir, malmenier, attraper ou forcer à faire des exercices excessifs à titre de punition.
3. **FAIRE FI DE L'ESPRIT SPORTIF** - Enfreindre les règles du PECS et(ou) le code de déontologie/d'éthique de l'Association canadienne des entraîneurs.
4. **PERTE DE CONTRÔLE DU GROUPE D'ATHLÈTES** - Manifestement, les athlètes n'obéissent plus aux commandements de l'entraîneur, soit parce qu'ils ne font plus attention, soit parce qu'ils ne suivent plus ses instructions, soit parce qu'ils font preuve de comportements dangereux, abusifs ou de harcèlement.
5. **MANQUER DE RESPECT À DES ATHLÈTES, DES PAIRS, DES BÉNÉVOLES OU À DE L'ÉQUIPEMENT** - Enfreindre le code de déontologie /d'éthique du PNCE.
6. **CONNAISSANCES TECHNIQUES INADÉQUATES** - L'entraîneur n'incorpore pas et n'enseigne pas le contenu technique du PECS.

Vous trouverez dans les pages qui suivent un aperçu des quatre résultats attendus en entraînement, ainsi que les principaux critères de performance pour le contexte Compétition - Introduction avancée du PECS.

Coût de l'évaluation

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES

Coût estimé de l'évaluation en ligne : 30,00 \$ - 85,00 \$

Note : Ces frais sont payés en ligne, directement à l'ACE.

ÉVALUATION DU PORTFOLIO, Y COMPRIS :

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE BASE (PLAN DE SAISON)

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

GESTION D'UN PROGRAMME

Coût estimé de l'évaluation du portfolio : 0 \$

ÉVALUATION SUR LA NEIGE D'UNE DURÉE DE DEUX JOURS, Y COMPRIS :

SOUTIEN AUX ATHLÈTES EN ENTRAÎNEMENT

SOUTIEN RELATIF À LA COMPÉTITION

Coût estimé de l'évaluation sur le terrain : 200,00 \$

plus les dépenses de voyage de l'évaluateur (+ dépenses de l'évaluateur)

COÛT TOTAL APPROXIMATIF DE L'ÉVALUATION : 250,00 \$

(Excluant les dépenses de voyage de l'évaluateur.)

Note : Des frais additionnels de 25,00 \$ s'appliqueront si l'option de la présentation vidéo est utilisée. La pertinence de recourir à la présentation vidéo sera évaluée en fonction chaque cas; cette option a été créée pour des situations exceptionnelles, p. ex., lorsque l'entraîneur se trouve dans une région éloignée. Dans un tel cas, un protocole et une série de normes minimales de qualité seront établis et communiqués à l'entraîneur qui fait la présentation vidéo.

Échéanciers pour le processus d'évaluation

Action	Durée/date
Participer à l'atelier CIA sur la neige.	5 jours
Effectuer des activités d'entraînement appliqué avec des athlètes du stade 4.	4 semaines au minimum
L'entraîneur communiqué avec le gestionnaire du développement du sport (GDS) de C~S afin de lancer le processus d'évaluation et de coordonner le paiement des frais.	5 semaines avant la date de l'évaluation sur le terrain
Le GDS de C~S sélectionne un évaluateur; l'évaluateur communique avec l'entraîneur afin de fixer la date et le lieu de l'évaluation sur le terrain.	4 semaines avant la date de l'évaluation sur le terrain
L'entraîneur remet ce qui suit à l'évaluateur : • un PAU pour l'installation où l'évaluation sur le terrain aura lieu; • un plan de saison de 8 à 12 semaines; • trois plans de séances d'entraînement (pour le début, le milieu et la fin de la saison, et l'un d'entre eux doit être identifié comme celui qui sera utilisé lors de l'évaluation sur le terrain).	2 à 3 semaines avant la date de l'évaluation sur le terrain
Évaluation des plans et vérification du respect des normes minimales; l'évaluateur confirme la date de l'évaluation sur le terrain.	1 semaine avant la date de l'évaluation sur le terrain
Évaluation sur le terrain et critique – Jour 1 (Soutien aux athlètes en entraînement).	Date de l'évaluation sur le terrain
Évaluation sur le terrain et critique – Jour 2 (Soutien relatif à la compétition).	Date de l'évaluation sur le terrain
L'évaluateur : • communique les résultats finaux à l'entraîneur; • remplit le formulaire d'inscription au cours du PNCE et le fait parvenir au GDS de C~S, tout en en conservant une copie; • ne peut pas remplir ou soumettre le formulaire d'inscription au cours du PNCE avant que les quatre résultats propres au snowboard aient été évalués et aient reçu la note de passage; • fait parvenir une copie du formulaire d'inscription au cours du PNCE à l'ACE et au PECS; • remet une copie du résumé de l'évaluation sur le terrain du PECS, de la liste de vérification préalable à l'observation et du modèle de plan d'action à l'entraîneur et au bureau provincial/territorial, le cas échéant, et conserve une copie de ces documents.	1 à 2 semaines après la date de l'évaluation sur le terrain

Note : Lorsque l'entraîneur estime être prêt, il se soumet à l'évaluation du résultat Prise de décisions éthiques en ligne, sur le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs.

